

---

Adresse de la société de Provins qui applaudit au décret relatif aux ennemis de la révolution et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société de Provins qui applaudit au décret relatif aux ennemis de la révolution et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 619;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31383\\_t1\\_0619\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31383_t1_0619_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

là où commencera l'affranchissement des nations qui l'habitent. »

GOUVERNET (*v.-présid.*), GÉNISSET (*secrét.*),  
CHAPUIS (*secrét.*).

### 30

Les sans-culottes de la société de Provins applaudissent au décret relatif aux ennemis de la révolution; ils invitent la Convention à rester à son poste, et à persévérer dans les mesures sévères, mais justes, qu'elle a prises.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Provins, 20 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Les patriotes ont tressailli de joie à la lecture de l'immortel décret contre les ennemis de la Révolution, qui met leurs biens en séquestre et les bannit après la paix à perpétuité.

Vous avez bien senti que ce vil amas d'insectes qui depuis si longtemps a désolé la terre en suçant le sang des malheureux ne pourroient se faire au régime républicain; vous avez bien senti que les êtres corrompus incapables de tout bien, et abandonnés à toutes les passions humaines, mis tant de fois à l'épreuve, dont nous avons été les tristes victimes!... ne pouvoient plus s'unir à un peuple de sans-culottes, à un peuple qui ne veut que sa liberté, à un peuple qui a juré haine éternelle aux tyrans, qui ne veut posséder d'autre bien que le travail, d'autre trésor que sa vertu et ne veut reconnoître d'autre empire que celui des loix qui assurent sa liberté. Ah! braves Montagnards si la foudre qui doit exterminer les ennemis du genre humain échappé de vos mains!... C'en est fait de la liberté... il restoit une mesure à prendre, vous l'avez prise. Persévérez dans vos mesures terribles pour nos ennemis, mais justes et inappréciables pour des républicains. Surtout restez à votre poste jusqu'à ce que les traîtres soient vaincus; continuez à mériter les droits que vous avez à nos reconnoissances, et nos enfans béniront vos travaux. S. et F. »

POUPLIER (*présid.*), LAVAL (*secrét.*).

### 31

La société des vrais Amis de la Montagne, séante à Muret, écrit à la Convention que la liberté triomphe de toutes parts: la raison a pris la place de l'erreur et du mensonge. Elle annonce qu'elle a délibéré un carême politique de six décades, et qu'elle a monté et équipé, à ses frais, un cavalier pris dans son sein; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Muret, 12 vent. II] (1).

« Citoyens représentants,

Vous avez plusieurs fois sauvé la patrie. La liberté triomphant de ses ennemis, s'est majestueusement établie sur le sol de la France. Plus ferme qu'un rocher, elle ne craint point les orages. L'arbre qu'elle a planté résiste aux vents les plus impétueux. L'égalité, modestement fière, a chassé ses plus dangereux et ses plus orgueilleux ennemis. Elle écrase, ou enchaîne ceux qui l'environnent. La raison a pris la place de l'erreur et du mensonge: seule elle occupe des temples magnifiques, que la crédulité avait élevé et consacré aux momeries du fanatisme; elle y découvre et utilise des mines métalliques qui doivent enrichir la liberté et écraser l'esclavage. La terre avare pour les tyrans, devient prodigue pour les amis de la Liberté; elle s'ouvre et offre à l'homme libre la matière qui doit anéantir les esclaves. La justice placée dans le sein de la Convention nationale veille et agit. Elle porte un œil attentif sur tous les objets, un prix excessif sur les subsistances semble-t-il imposer aux citoyens les moins fortunés quelque privation! Elle parle, et partout le marchand ambitieux est forcé de vendre à un prix raisonnable.

Citoyens représentants, l'économie est la mère de l'abondance, c'est elle qui procure les plus grandes richesses.

De nombreuses armées deffendent le territoire de la République; des approvisionnements considérables et non interrompus leur sont donc nécessaires.

La société, pressée par des sentiments de fraternité et de reconnaissance, vient de délibérer un carême politique de 6 décades, persuadés qu'il pourrait remplir cet objet.

Elle a invité la municipalité de la commune à empêcher les bouchers d'égorger, pendant ce tems, des bœufs, des veaux et des moutons, que pour les malades, et les sociétés environnantes à adopter cette mesure. Puisse-t-elle être consacrée et suivie rigoureusement sur tous les points de la République!

Citoyens représentants, la société a monté et équipé à ses frais un cavalier pris dans son sein, qui va se rendre au dépôt à Auch.

Elle vous invite à continuer vos utiles travaux, jusqu'à ce que les droits sacrés de l'homme, à l'abri des atteintes de la servitude et de la tyrannie reposent sur les bases impérissables de la paix que vous préparez au monde.

Vive la République une et indivisible! Vive la Montagne! »

DELPECH (*présid.*), LACOSTE (*secrét.*), NES-  
PAIGNOL (*secrét.*).

### 32

La petite commune de Roissy-en-Brie envoie l'état des dons qu'elle a déposés au district; elle annonce qu'elle n'a jamais été souillée par l'intrigue et la discorde, et qu'elle ne connoît d'autre culte que celui de la Raison et de la Liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIII, 400. B<sup>in</sup>, 29 vent.

(2) C 295, pl. 995, p. 14.

(3) P.V., XXXIII, 400. B<sup>in</sup>, 28 vent.

(1) C 295, pl. 995, p. 15.

(2) P.V., XXXIII, 401. Mon., XIX, 736; C. Eg., n° 578.